

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Loïc LE LARDIC, Catherine GILBERTON, Loïc TANDE, Marie LE THOER, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christophe ABERT, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Marie-Louise RIVALAIN, Arnaud LE LIBOUX, Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Christelle SAMSON.

Procurations : Stéphane ORIERE, absent, a donné procuration à Marie LE THOER

Secrétaire de séance: Loïc TANDE

La séance est déclarée ouverte par la Présidente.

La Présidente nomme comme secrétaire de séance : Loïc TANDE

Le procès-verbal de la dernière séance est présenté et mis à la signature.

1/ Modification du tableau des emplois

	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Durée du temps de travail (heures)
Services administratifs	Secrétaire général	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Attaché	35 heures
	Agent d'accueil mairie et agence postale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35 heures
Services techniques	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35 heures
	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35 heures
Ecole et services d'entretien	Cuisinier (emploi créé)	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35 heures
	Agent de restauration	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	21.50 heures
	Agent de services polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35 heures
	Agent de services polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	32.25 heures

En perspective du départ en retraite de la responsable de la cantine, mettre à jour le tableau des emplois.

il est nécessaire de

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- ajout de libellés désignant les emplois,
- ajout de grades minimum et maximum pour chaque emploi,
- création d'un emploi de cuisinier à temps complet en remplacement de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet (33h).

Le nouveau tableau des emplois entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2018.

Approuvé à l'unanimité

2/ Création d'emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité

Le recours à des agents contractuels sur des emplois non-permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité permettra notamment l'embauche de renfort pour les services techniques sur des missions ponctuelles. L'école pourra également bénéficier de ce type d'embauche.

Ces agents contractuels assureront des fonctions d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré 325 correspondant au premier échelon du grade d'adjoint technique.

Approuvé à l'unanimité pour l'exercice budgétaire 2018

Questions diverses

- a) Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 10 juillet 2018

La CLECT s'est réunie le du 10 juillet 2018 pour examiner les points suivants et leurs incidences respectives sur les attributions de compensation versées aux communes :

- 1- transfert de la compétence « conseil en énergie partagée »,
- 2- transfert de la compétence « plan local d'urbanisme ».

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé lors de la CLECT. Pour la commune de Locunolé, le montant des charges transférées est fixé à

- 1- 669 euros par an pour la compétence « conseil en énergie partagée » ;
- 2- 1 213 euros par an pour la compétence « plan local d'urbanisme ».

Ces sommes seront déduites de l'attribution de compensation communautaire versée par Quimperlé communauté à la commune.

Approuvé à l'unanimité

- b) Budget eau et assainissement : décision modificative n°1

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements afin de tenir compte du montant de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique due à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2017.

Montant de la redevance pour 2017 : 19 164 euros
Crédits prévus au chapitre 014 : 17 429 euros

Chapitre 011

Compte 6063 : - 1 735.00 €

Chapitre 014

Compte 701249 : +1 735.00 €

*Il est proposé au conseil municipal d'effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessus.
Approuvé à l'unanimité*

c) Point sur les mouvements au sein du personnel municipal :

Des recrutements vont être menés :

- à la cantine :

Nomination de Magali Mallet sur le poste de cuisinier à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018 ;

Recrutement d'Aurélié Guennec à la cantine à compter du 1^{er} octobre 2018 pour un contrat à durée déterminée pour une période de doublon en préparation du départ en retraite de la responsable de la cuisine prenant effet au 1^{er} novembre 2018.

- à la mairie :

Recrutement de Delphine Erard sur le poste de secrétaire générale avec une prise de poste au 2 novembre 2018.

d) Recensement 2019. La campagne 2019 se déroulera à Locunolé du 17 janvier au 16 février. A l'occasion du recensement 2019, 2 agents recenseurs seront recrutés pas la commune. Les personnes intéressées peuvent faire part de leur candidature en mairie (CV).

Le Maire,
Corinne COLLET

Collet



